

RÈGLEMENT DU CHALLENGE ADCPHS 46 POUR 2023

DÉPARTEMENT DU LOT – LA DÉPÊCHE DU MIDI– RUNNING MAG

Il y a **un seul** CHALLENGE ADCPHS 46 incluant tout type de courses (route, nature ou trail).
Voir la liste des courses au challenge en annexe.

Le challenge 2023 commence le 1^{er} novembre 2022 et se termine le 31 aout 2023.

CALCUL DES POINTS :

Un classement propre à chaque sexe est établi à chaque course, octroyant des points du premier homme ou femme au dernier homme ou femme, selon le barème ci-dessous, et quelle que soit la course, le sexe et le nombre de participants. (Nous favorisons le classement au scratch général et encourageons les coureurs à aller chercher des points sur des épreuves avec peut-être moins de participants ; et également les féminines à aller chercher un classement au général sur des épreuves où elles seraient moins nombreuses) :

Le barème

1er = 300 pts
2ème = 290 pts
3ème = 280 pts
4ème = 250 pts
5ème = 245 pts
6ème = 240 pts
7ème = 235 pts
8ème = 230 pts
9ème = 225 pts
10ème = 220 pts
11ème = 210 pts

Puis recul de 1 point jusqu'au dernier

et tous les autres après le dernier point attribué, 1 point aussi.

Les catégories :

Cadet (2006 – 2007)

Junior (2004 – 2005)

Espoirs (2001 à 2003)

Séniors (1989 à 2000)

Masters (1988 et avant)

M0 (1988 -1984) M6 (1958 - 1954)

M1 (1983 - 1979) M7 (1953 - 1949)

M2 (1978 - 1974) M8 (1948 - 1944)

M3 (1973 - 1969) M9 (1944 - 1939)

M4 (1968 - 1964) M10 (1938 et avant)

M5 (1963 1959)

CLASSEMENT FINAL :

Seront classés à la fin de la saison celles et ceux ayant au moins participé à la moitié des courses inscrites au CHALLENGE ADCPHS 46, (arrondi au nombre supérieur) soit 13 courses.

RÉCOMPENSES :

Seront récompensés les 3 premiers au scratch H et F et les premiers de chaque catégorie H et F.

Par dérogation à ce qui précède, les membres du bureau de l'ADCPHS en charge du classement se réservent la possibilité d'intégrer un coureur n'ayant pas effectué le nombre de courses requis de façon à pouvoir récompenser au moins un(e) coureur(euse) par catégorie.

De plus, dans une organisation comportant plusieurs courses, un coureur inscrit sur une distance ne pourra en aucun cas être classé sur l'autre distance.

Par exemple, s'il y a un 20 km et un 11 km, un coureur qui prend le départ sur le 20 et abandonne à 11 km ne pourra prétendre à être classé ni sur l'une, ni sur l'autre de ces épreuves.

Afin d'éviter toute contestation, les abandons ne seront pas pris en compte dans le calcul des points, ni dans celui du nombre de courses, et ceci quel que soit le motif de cet abandon.

ANNEXE

**CHALLENGE 2023 – Courses inscrites au challenge
du 1^{er} novembre 2022 au 31 aout 2023**

20 novembre 2022	Lissac et Mouret – La lissacoise	20 km	T
4 décembre	Crégols – Trail de l'igüe	26 km	T
18 décembre	Gigouzac – Courir pour le sourire d'un enfant	10 km	T
15 janvier 2023	Saint-Vincent Rive d'Olt – Les foulées du Malbec	26 km	T
29 janvier	Cours – Trail de l'aqueduc	25 km	T
12 février	Le Montat – Trail des fontaines	25 km	T
19 février	Cahors – Les collines du diable	12 km	T
5 mars	Les foulées gigouzacoises	15 km	T
12 mars	Pradines – Trail des côtes du Lot	27 km	T
19 mars	Montcabrier – Cabri-Mountain	24 km	T
26 mars	Aujols - Trail des Gariottes	14 km	T
2 avril	Calamane – La calamanaise	18 km	T
9 avril	Caniac-du-Causse – Trail de la Braunhie	14 km	T
16 avril	Montbrun – Trail des 3 combes	20 km	T
23 avril	Maxou – Trail du facteur	13 km	T
7 mai	Cahors - Marathon des Vignobles de Cahors	21 km	R
18 mai (jeudi)	Merquès – Vignes et châteaux	10 km	T
28 mai	Saint-Chamarand – Del Tuc Al Riu	22 km	T
3 juin (samedi)	Trébaix/Villesèque – Trail du soleil couchant	16 km	T
18 juin	Milhac – La milhacoise verte	11 km	T
25 juin	Calvignac – Le trail perché de Calvignac	15,5 km	T
14 juillet (vendredi)	Soucirac – Sur les traces de Napoléon	18,7 km	T
15 juillet (samedi)	Meyronne – Trail de Meyronne	14 km	T
23 juillet	Saint-Germain-du-Bel-Air – Trail du Céou	15 km	T
2 août (mercredi)	Vayrac – La boucle nature de l'été	8,6 km	R